

## **Arrêté portant délégation de signature aux agents du service Application du Droit des Sols de Haut Bugey Agglomération**

Le Maire de la Commune de BELLIGNAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-19 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L. 423-1 ;

VU la convention d'adhésion au service Application du Droit des Sols,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour la bonne administration et la fluidité de l'instruction des dossiers d'urbanisme, de déléguer la signature de certains actes de procédure aux agents en charge de l'instruction ;

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet de la délégation**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du Maire et pour le compte de la Commune de BELLIGNAT, les actes de procédure et courriers d'instruction suivants :

- Les courriers de notification de pièces manquantes et d'incomplétude (Art. R. 423-38 du Code de l'urbanisme) ;
- Les courriers de notification de modification des délais d'instruction (Art. R. 423-42 du Code de l'urbanisme) ;
- Les demandes d'avis aux services extérieurs et aux personnes publiques associées ;

#### **ARTICLE 2 : Bénéficiaires de la délégation**

La délégation mentionnée à l'article 1 est accordée nommément aux agents du service instructeur suivants :

- Mme Lucie CATTELIN, Responsable du service ADS ;
- Mme Aurore TOURNIER, instructrice ADS
- Mme Sibel GOKMEN, instructrice ADS
- Mme Sonia GOLLION, instructrice ADS
- Mme Céline BOUSCH, instructrice ADS
- Mme Léa ROPOSTE, assistante administrative
- M. Laurent SAUZAY, Responsable du pôle aménagement et développement du territoire

#### **ARTICLE 3 : Conditions d'exercice**

Les bénéficiaires de la présente délégation agissent sous l'autorité du Maire de la commune de BELLIGNAT pour les dossiers relevant de son territoire. Ils sont tenus de l'informer de toute difficulté particulière rencontrée dans l'instruction d'un dossier.

#### **ARTICLE 4 : Exécution et publicité**

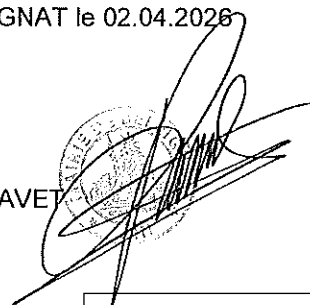
Le présent arrêté sera :

1. Transmis à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité ;
2. Notifié individuellement à chaque bénéficiaire ;
3. Publié au recueil des actes administratifs de la commune et/ou affiché en mairie.

Fait à BELLIGNAT le 02.04.2026

Le Maire,

Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20260402-A 2026-04-02-01-AI  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026